

4^{ème} édition
02/12/2025

PEFC/FR AD 4004 : 2016

Procédure de notification des organismes procédant à l'audit et à la certification de la chaîne de contrôle



PEFC France

Promouvoir la gestion
durable de la forêt

149, rue de Bercy 75012 Paris
Tel: +33 (0)1 43 46 57 15
E-mail: contact@pefc-france.fr
Web: www.pefc-france.org

Mention de copyright

© PEFC France 2025

Ce document de PEFC France est protégé par des droits d'auteur. Ce document est disponible gratuitement sur le site internet de PEFC France ou sur demande.

Tout ou partie de ce document protégé par la loi du copyright ne doit pas être modifié ou amendé, reproduit ou copié sous quelque forme ou tout moyen que ce soit à des fins commerciales sans une autorisation préalable de PEFC France.

Nom du document: Procédure de notification des organismes procédant à l'audit et à la certification de la chaîne de contrôle

Identification du document: PEFC/FR AD 4004 : 2016

4^{ème} édition approuvé par: Conseil d'administration de PEFC France **Date:** 2 décembre 2025

1 Domaine d'application

Le présent document contient la procédure de notification des organismes procédant à l'audit et à la certification de la chaîne de contrôle.

Il comprend les exigences relatives à la demande de notification, le modèle de contrat de notification entre PEFC France et un organisme certificateur, les exigences spécifiques relatives aux entreprises dont le périmètre de certification comprend des produits issus de leur activité d'exploitation forestière, les documents d'adhésion à PEFC France pour les entreprises certifiées devant être remis par l'organisme certificateur pour chaque adhérent.

2 Références normatives

Les documents référencés ci-dessous sont indispensables pour l'application du présent document. C'est la dernière version (incluant tout amendement) de ces documents qui s'applique (qu'ils soient datés ou non).

PEFC ST 2002 : 2020, Chain of custody of forest and tree based products - Requirements – En Français : PEFC ST 2002 : 2020, Chaine de contrôle des produits forestiers et à base de bois – Exigences

PEFC ST 2003 : 2020, Requirements for Certification Bodies operating Certification against the PEFC International Chain of Custody Standard

Annex 6 (Documentation technique du PEFC Council), Certification and Accreditation Procedures

3 Demande de notification

3.1 La notification est la procédure par laquelle un organisme certificateur demande, à PEFC France, l'autorisation de délivrer des certificats de chaîne de contrôle PEFC en France.

3.2 La demande de notification est une procédure préalable et obligatoire pour la délivrance d'un certificat de chaîne de contrôle PEFC.

3.3 La demande de notification doit être formalisée par un courrier de la direction générale de l'organisme demandeur et être accompagnée de la copie du certificat d'accréditation valide délivré par le COFRAC (Comité français d'accréditation) ou tout autre organisme d'accréditation membre de l'EA (European Accreditation) ou de l'IAF (International Accreditation Forum) conforme à la norme ISO 17011 :2004.

4 Contrat de notification entre PEFC France et un organisme certificateur de la chaîne de contrôle

ENTRE :

D'une part
L'association Française de Certification Forestière (dite PEFC FRANCE), notifiée pour la France par PEFC Council sous le numéro PEFC/10-1-1 dont le siège est situé au 149, rue de Bercy 75012 Paris, représentée par son Président, , ci-après désignée PEFC FRANCE,

Et d'autre part
<ORGANISME CERTIFICATEUR> dont le siège est situé.....

.....représenté par son directeur généralci-après désigné **<ORGANISME CERTIFICATEUR>**,

Etant également désignée(s) individuellement ou collectivement par la ou les partie(s).

Il a été préalablement exposé que :

<ORGANISME CERTIFICATEUR> est un organisme certificateur de la chaîne de contrôle opérant selon des règles de chaîne de contrôle reconnues par le Conseil PEFC.

PEFC FRANCE représente la France au sein du Conseil PEFC. Par contrat, PEFC FRANCE est habilitée à délivrer les autorisations d'utilisation des marques PEFC conformément aux règles d'utilisation des marques PEFC (PEFC ST 2001 :2020).

<ORGANISME CERTIFICATEUR>, une fois notifié par PEFC FRANCE, sera autorisé à délivrer, en France, des certificats de chaîne de contrôle PEFC reconnus par PEFC FRANCE.

Les deux parties se sont rapprochées et il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Documents contractuels

- Le présent contrat de notification ;
- L'annexe 1 : Exigences spécifiques relatives aux entreprises dont le périmètre de certification inclut l'achat de bois sur pied (exploitants forestiers) ;
- L'annexe 2 : Documents d'adhésion pour les entreprises.

ARTICLE 2 : Documents contractuels et références normatives

1. Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois – Exigences

Les exigences pour la certification de la chaîne de contrôle des produits forestiers à base de bois sont définies dans le PEFC ST 2002 : 2020 de la documentation technique du Conseil PEFC (Le PEFC ST 2002 : 2020 dans sa traduction française est disponible sur le site internet de PEFC France (www.pefc-france.org)). La version actuellement en vigueur est celle validée en Assemblée Générale de PEFC COUNCIL le 17 janvier 2020. Le PEFC ST 2002 : 2020, disponible sur le site internet du Conseil PEFC (www.pefc.org) et dont **<ORGANISME CERTIFICATEUR>** reconnaît avoir pris connaissance, peut faire l'objet de modifications dans le temps par le Conseil PEFC, ce que **<ORGANISME CERTIFICATEUR>** accepte dès à présent, de sorte que lesdites modifications lui seront opposables.

2. Procédures de certification et d'accréditation

Les procédures de certification et d'accréditation sont définies dans l'Annexe 6 de la Documentation Technique du Conseil PEFC. La version en vigueur est celle validée en Assemblée Générale de PEFC COUNCIL le 5 octobre 2007. L'annexe 6, disponible sur le site internet du Conseil PEFC (www.pefc.org) et dont **<ORGANISME CERTIFICATEUR>** reconnaît avoir pris connaissance, peut faire l'objet de modifications dans le temps par le Conseil PEFC, ce que **<ORGANISME CERTIFICATEUR>** accepte dès à présent, de sorte que lesdites modifications lui seront opposables.

3. Documents pour l'entreprise

Les documents types d'adhésion pour les entreprises se situent en annexe 2 du présent contrat.

ARTICLE 3 : Responsabilités de **<ORGANISME CERTIFICATEUR> liées à sa notification PEFC**

<ORGANISME CERTIFICATEUR>, en tant qu'organisme certificateur notifié PEFC, doit :

1. Obtenir et conserver une accréditation valide et en conformité avec l'Annexe 6 de la Documentation Technique du Conseil PEFC et informer PEFC FRANCE sans délai de tout changement lié à cette accréditation. <ORGANISME CERTIFICATEUR> fournit, au début de chaque année et chaque fois que cela lui est demandé par PEFC FRANCE, les preuves qu'il détient une accréditation valide.
2. Délivrer et renouveler des certificats de chaîne de contrôle selon les règles de chaîne de contrôle définies dans le PEFC ST 2002 : 2020, selon les exigences fixées dans le PEFC ST 2003 : 2020 et l'annexe 1 du présent contrat, dont <ORGANISME CERTIFICATEUR> reconnaît avoir pris connaissance.
3. Transmettre à PEFC France et ce pour chaque entreprise certifiée :
 - Une copie du certificat de chaîne de contrôle. Cette copie pourra faire l'objet d'une publication sur la base de données publique des organisations certifiées PEFC.
 - Les documents d'adhésion pour les entreprises complétés, dont les modèles figurent en annexe 2 du présent contrat, et dont <ORGANISME CERTIFICATEUR> reconnaît avoir pris connaissance. La fiche de renseignements et la fiche « produits certifiés » doivent impérativement être actualisées et transmises annuellement à PEFC France et ce dans les 30 jours suivant la date de réalisation de l'audit de l'entreprise.
 - Pour les entreprises dont le périmètre de certification inclut l'achat de bois sur pied, l'information relative à la réalisation d'achat de bois sur pied, telle que définie en annexe 1 du présent contrat.
4. Informer sans délai PEFC FRANCE de tout certificat de chaîne de contrôle PEFC délivré en France ou de tout changement lié aux certificats déjà délivrés.

ARTICLE 4 : Responsabilité de PEFC FRANCE

PEFC FRANCE reconnaît un certificat de chaîne de contrôle PEFC délivré en France par un organisme certificateur dès lors que :

- L'organisme certificateur est notifié par PEFC FRANCE.
- L'entreprise titulaire du certificat PEFC de chaîne de contrôle s'est acquittée de sa contribution annuelle au système PEFC auprès de PEFC France. .

PEFC FRANCE fournit aux organisations titulaires de certificats de chaîne de contrôle l'accès à l'utilisation des marques PEFC conformément aux règles d'utilisation des marques PEFC (PEFC ST 2001 :2020).

PEFC FRANCE informe <ORGANISME CERTIFICATEUR> de tout changement de documentation susceptible d'affecter le présent contrat de notification.

ARTICLE 5 : Résiliation du contrat

PEFC FRANCE et <ORGANISME CERTIFICATEUR> peuvent résilier le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de trois mois.

Tout retrait, suspension ou fin de validité de l'accréditation de <ORGANISME CERTIFICATEUR> engendre automatiquement la résiliation du présent contrat à compter de la date du retrait, de la suspension ou de la fin de validité de ladite accréditation.

PEFC FRANCE n'est pas responsable des dommages financiers ou autres provoqués par la suspension temporaire ou la résiliation du présent contrat liées au non-respect du présent contrat par <ORGANISME CERTIFICATEUR>.

ARTICLE 6 : Durée de validité du contrat

Le présent contrat est conclu pour une période de 5 ans à compter de sa date de signature par les deux parties. Il est ensuite renouvelé par tacite reconduction par périodes successives de 5 ans, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la fin de la période en cours.

ARTICLE 7: OBLIGATIONS DES PARTIES AU REGARD DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE EN MATIERE DE DONNES PERSONNELLES

Chaque Partie, en qualité de Responsable de Traitement distincts, déclare avoir respecté, et s'engage à respecter pendant toute la durée du Contrat, toutes ses obligations découlant de la réglementation applicable en matière de Données Personnelles, et à toute information des Personnes Concernées et/ou de l'obligation d'obtenir auprès desdites autorités toute autorisation nécessaire et/ou tout consentement auprès des Personnes Concernées, dans le cadre de la collecte et du Traitement de Données Personnelles aux fins de l'exécution du Contrat.

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, <ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage, dans le cadre de l'exécution de ses prestations, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

<ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel, ses sous-traitants éventuels et de manière générale à tout tiers intervenant à sa demande :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception de ceux nécessaires à l'exécution du contrat, l'accord préalable de PEFC France étant nécessaire ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le contrat ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat ;
- prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielle et logique, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités pendant la durée du contrat ;
- et en fin de contrat, à procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les données de PEFC France.

En cas de sous-traitance des prestations (conformément et dans la limite de ce que prévoit notre contrat), <ORGANISME CERTIFICATEUR> est solidairement responsable avec ses éventuels sous-traitants (ou tout tiers) de toutes les dispositions du contrat.

Par ailleurs, chacune des Parties s'engage à effectuer sous sa propre responsabilité les déclarations et/ou les demandes d'autorisation auprès de la CNIL qui pourraient être rendues nécessaires par sa participation à l'exécution du Contrat.

Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'Union Européenne pour les besoins de réalisation des prestations, il est rappelé que cela ne peut se faire sans l'accord de PEFC France qui pourra alors signer avec <ORGANISME CERTIFICATEUR> ou son sous-traitant concerné les clauses contractuelles types de l'Union Européenne issues de la décision de la Commission Européenne du 4 juin 2021.

ARTICLE 8 : Tribunaux compétents et droit applicable

Tout litige entre PEFC FRANCE et <ORGANISME CERTIFICATEUR> relatif à l'exécution, l'interprétation, la validité ou les suites du présent contrat relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Paris lequel fera application du droit français.

Fait à Paris, le

En deux exemplaires, dont un pour chacune des parties,

Pour PEFC FRANCE

Pour <ORGANISME CERTIFICATEUR>

Le Président,

Le Directeur

.....

.....

Annexe 1 Exigences spécifiques relatives aux entreprises dont le périmètre de certification inclut l'achat de bois sur pied (exploitants forestiers)

1. Exigence de certification de la gestion forestière durable PEFC

1.1 Les entreprises dont le périmètre de certification inclut l'achat de bois sur pied sont tenues, en sus de leur certification de la chaîne de contrôle PEFC, de disposer d'une certification de la gestion forestière durable PEFC conformément au standard PEFC/FR ST 1003-1, -2 : 2025 dans le cadre d'une participation à une certification de groupe ou par une certification individuelle.

1.2 La certification de la gestion forestière durable PEFC de l'entreprise est une condition pour l'obtention de la certification de chaîne de contrôle PEFC.

1.3 La certification de la gestion durable PEFC de l'entreprise est confirmée :

- Dans le cadre d'une certification de groupe, par une confirmation de conformité remise par une organisation de certification de groupe (entité d'accès à la certification PEFC) à l'entreprise, ou,
- Dans le cas d'une certification individuelle, par le certificat de gestion forestière durable de l'entreprise délivré par un organisme certificateur de la gestion forestière durable notifié par PEFC France.

<ORGANISME CERTIFICATEUR> ne pourra en aucun cas délivrer une certification initiale de la chaîne de contrôle PEFC en l'absence de l'un de ces documents.

1.4 Si <ORGANISME CERTIFICATEUR> est informé par PEFC France du retrait de la certification de gestion forestière durable PEFC d'une l'entreprise, il doit en conséquence suspendre sans délai le certificat de chaîne de contrôle de l'entreprise visée.

1.5 La levée de suspension ne pourra avoir lieu que si PEFC France informe <ORGANISME CERTIFICATEUR> que l'entreprise dispose de nouveau d'une certification de la gestion forestière durable PEFC valide, et ce, dans le délai maximal de suspension visé par les procédures de <ORGANISME CERTIFICATEUR>.

2. Exigences d'information relative à la réalisation d'achat de bois sur pied

2.1 <ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage à vérifier annuellement lors de l'audit si l'entreprise a réalisé ou non des achats de bois sur pied dans la période de 12 mois précédant l'audit.

2.2 <ORGANISME CERTIFICATEUR> s'engage à consigner dans le rapport d'audit cette information et à la transmettre, sur demande, à PEFC France, sur format libre.

2.3 Cette information sera transmise par PEFC France, sur demande, soit à l'organisme certificateur de la gestion forestière durable de l'entreprise, soit à l'organisation de certification de groupe (entité d'accès à la certification forestière PEFC) à laquelle participe l'entreprise.

Annexe 2 Documents d'adhésion pour les entreprises

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION AU SYSTEME PEFC

Lettre à établir sur papier à en-tête du demandeur.

PEFC France
8 avenue de la République
75011 PARIS

A l'attention de : Madame la Présidente de PEFC France

Objet : Demande d'adhésion au système PEFC

Madame,

J'ai l'honneur de demander mon adhésion au système PEFC afin de pouvoir obtenir la vérification de ma chaîne de contrôle.

Je reconnais avoir pris connaissance du PEFC ST 2002 : 2020 (Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois - Exigences) et du PEFC ST 2001 : 2020 (Usage des marques PEFC - Exigences).

A cet effet, j'ai bien pris note que cette adhésion sera subordonnée à **l'acquittement annuel d'une contribution fixée en fonction du chiffre d'affaires hors taxes calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice et dont le montant et le mode de calcul sont fixés et révisés par l'Assemblée générale de PEFC France.**

J'ai bien pris connaissance également du fait que le maintien de mon adhésion est conditionné au versement annuel de ladite contribution.

Je déclare avoir le pouvoir de formuler cette demande.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Date, qualité et signature du représentant légal du demandeur

PEFC France, en qualité de responsable de traitement, collecte vos données personnelles (identité, coordonnées, informations professionnelles) pour la gestion de votre demande de d'adhésion.

Ces données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), sur la base de l'exécution d'un contrat ou de mesures contractuelles prises à votre demande.

Pour plus d'informations ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité : <https://www.pefc-france.org/politique-de-confidentialite/>

Merci de renvoyer ce questionnaire à votre Organisme Certificateur qui le transmettra à PEFC France

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

Lettre à établir sur papier à en-tête du demandeur

Organisme :
Adresse :
.....

Coordonnées du Responsable :

Nom, prénom :
Adresse :
Tél : Fax :
E-mail : @
Site internet :

Dans le cas où mes clients distribuent mes produits finis (produits à usage domestique) directement auprès des consommateurs finaux (BtoC), j'accepte que ceux -ci utilisent mon logo PEFC et mon numéro de licence à des fins de communication quant au caractère PEFC de mes produits certifiés (en vis-à-vis des produits sur les catalogues de vente ...).

J'ai pris connaissance du PEFC ST 2001 : 2020, Usage des marques PEFC - Exigences, et je les accepte. J'ai noté que le non-respect de ces règles peut entraîner une suspension immédiate de mon droit d'usage de la marque PEFC.

J'affirme sur l'honneur que l'ensemble de ces données est exact.

Fait à , le

Nom, prénom et Qualité du signataire :

.....

Signature :

PEFC France, en qualité de responsable de traitement, collecte vos données personnelles (identité, coordonnées, informations professionnelles) pour la gestion de votre demande de d'adhésion.

Ces données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), sur la base de l'exécution d'un contrat ou de mesures contractuelles prises à votre demande.

Pour plus d'informations ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité : <https://www.pefc-france.org/politique-de-confidentialite/>

Merci de renvoyer ce questionnaire à votre Organisme Certificateur qui le transmettra à PEFC France

FICHE DE RENSEIGNEMENT A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR CERTIFICATON INDIVIDUELLE
(Fiche à remplir pour l'audit initial et pour chaque audit de suivi)

Raison sociale :

Nom commercial (si différent de la raison sociale) :

Nature juridique :

N° SIRET :

Date de création : **Nombre de salariés :**

Activités présentes sur le site :

Chiffre d'affaires hors taxes calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice :

Chiffres d'affaires global hors taxes du dernier exercice :

Noms des marques commercialisées :

-

Personnes contacts :

Représentant légal :

Tél : **Mail :**

Responsable de la chaîne de contrôle :

Tél : **Mail :**

Responsable de la communication et/ou marketing :

Tél : **Mail :**

Responsable développement durable et/ou environnement :

Tél : **Mail :**

Responsable commercial :

Tél : **Mail :**

PEFC France, en qualité de responsable de traitement, collecte vos données personnelles (identité, coordonnées, informations professionnelles) pour la gestion de votre demande de d'adhésion.

Ces données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), sur la base de l'exécution d'un contrat ou de mesures contractuelles prises à votre demande.

Pour plus d'informations ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité : <https://www.pefc-france.org/politique-de-confidentialite/>

FICHE DE RENSEIGNEMENT A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR CERTIFICATION MULTISITES
(Fiche à remplir pour l'audit initial et pour chaque audit de suivi)

Pour le bureau central et chacun des sites qui apparaissent ou apparaîtront sur le certificat, merci de renseigner l'ensemble des points ci-dessous.

Si les sites ne disposent pas d'un chiffre d'affaires propre, il faut renseigner une répartition du chiffre d'affaires global par site, à l'exception des sites n'ayant qu'une activité de dépôt (dans ce cas le mentionner).

Type de facturation souhaitée : Facturation globale au bureau central
 Facturation individuelle pour chaque site

Le choix d'un type de facturation n'impacte pas le montant total dû par l'entreprise certifiée multisites

BUREAU CENTRAL (SITE 1)

Raison sociale :

Coordonnées :

Nom commercial (si différent de la raison sociale) :

Nature juridique :

N° SIRET :

Date de création : Nombre de salariés :

Activités présentes sur le site :

Chiffre d'affaires hors taxes calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice :

Chiffres d'affaires global (tous sites confondus) hors taxes du dernier exercice :

Noms des marques commercialisées :

-
-
-

Personnes contacts :

Représentant légal :

Tél : Mail :

Responsable de la chaîne de contrôle :

Tél : Mail :

Responsable de la communication et/ou marketing :

Tél : Mail :

Responsable développement durable et/ou environnement :

Tél : Mail :

Responsable commercial :

Tél : Mail :

IDENTIFICATION DES SITES CONCERNES HORS BUREAU CENTRAL

SITE 2

Raison sociale :

Coordonnées :

Nom commercial (si différent de la raison sociale) :

Nature juridique :

N° SIRET :

Date de création : **Nombre de salariés :**

Activités présentes sur le site :

Noms des marques commercialisées :

-
-
-

Représentant légal (si différent Bureau Central) :

Responsable de la chaîne de contrôle (si différent Bureau Central) :

Chiffre d'affaires hors taxes calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice :

SITE 3

Raison sociale :

Coordonnées :

Nom commercial (si différent de la raison sociale) :

Nature juridique :

N° SIRET :

Date de création : **Nombre de salariés :**

Activités présentes sur le site :

Noms des marques commercialisées :

-
-

.....
Représentant légal (si différent Bureau Central) :

Responsable de la chaîne de contrôle (si différent Bureau Central) :

Chiffre d'affaires hors taxes calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice :

SITE 4

Raison sociale :

Coordonnées :

Nom commercial (si différent de la raison sociale) :

Nature juridique :

N° SIRET :

Date de création : **Nombre de salariés :**

Activités présentes sur le site :

Noms des marques commercialisées :

.....
.....
.....

Représentant légal (si différent Bureau Central) :

Responsable de la chaîne de contrôle (si différent Bureau Central) :

Chiffre d'affaires hors taxes calculé sur la base des ventes de produits bois ou à base de bois du dernier exercice :

Reproduire cette page pour les sites supplémentaires, si nécessaire

PEFC France, en qualité de responsable de traitement, collecte vos données personnelles (identité, coordonnées, informations professionnelles) pour la gestion de votre demande de d'adhésion.

Ces données sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), sur la base de l'exécution d'un contrat ou de mesures contractuelles prises à votre demande.

Pour plus d'informations ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité : <https://www.pefc-france.org/politique-de-confidentialite/>

Merci de renvoyer ce questionnaire à votre Organisme Certificateur qui le transmettra à PEFC France

CHAINE DE CONTRÔLE DES PRODUITS FORESTIERS ET A BASE DE BOIS PEFC
RESPECT DES EXIGENCES SOCIALES ET D'HYGIENE ET DE SECURITE
(à remplir pour l'audit initial et pour chaque audit de renouvellement)

Vu les conventions internationales, européennes et communautaires ratifiées par la République française ;

Vu la législation applicable en matière de droit du travail ;

Vu la convention collective applicable à mon entreprise ;

Je soussigné, M. Mme en qualité de..... de l'entreprise, confirme faire appliquer au sein de mon entreprise l'ensemble de la réglementation applicable en matière de droit du travail et que, par conséquent, celle-ci est conforme aux exigences sociales d'hygiène et de sécurité du § 4.10 des exigences pour la chaîne de contrôle des produits forestières et à base de bois (PEFC ST 2002 : 2020), à savoir que :

- Mes salariés peuvent s'associer librement, choisir leurs représentants, et négocier collectivement avec leur employeur,

- Le travail forcé n'est pas utilisé,

- ne sont pas employés des salariés, qui sont sous l'âge légal minimum, l'âge de 15 ans, ou l'âge de la scolarité obligatoire, lorsqu'elle est plus élevée,

- Mes salariés sont traités avec égalité concernant la promotion et la répartition du travail,

- Les conditions de travail ne remettent pas en cause l'hygiène et la sécurité.

Fait à

Le

Signature :

INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CERTIFIES

Nom du site concerné				
Représentant du site				
Adresse	Numéro, rue			
	Ville		CP	
	Pays			
Personne contact				
Telephone				
E-mail			Site internet	

Informations sur les produits certifiés:

Nom du produit	Code de la catégorie de produit *	Description du produit *	Code essences (peut inclure plus qu'une)

* Voir la page suivant pour les codes de catégories de produits et les codes essences. Si le produit inclut des essences de plus d'une catégorie (par ex 1. conifère, 3-non-conifère), indiquer l'ensemble des codes dans la colonne concernée.

Catégories de produits PEFC	040000 Bois transformés	050700 Panneaux bois-ciment
010000 Bois rond	040100 Bois lamellé-croisé (CLT)	050800 Autres panneaux à base de bois
010100 Bois d'œuvre	040200 Bois abouté jointé	060000 Produits manufacturés
010200 Bois de trituration	040300 Produits lamellés-collés (Glulam)	060100 Emballage en bois
010300 Copeaux et particules	040400 Laminated Veneer Lumber (LVL)	060101 Emballages et caisses
010400 Résidus de bois	040500 Parallel Strand Lumber (PSL)	060102 Tourets
010500 Ecorces	040600 Poutre et solives en l	060103 Palettes
010600 Autre bois rond	040700 Fermes et panneaux d'ingénierie	060104 Fûts, merrains et autres produits de tonnellerie
020000 Bois de chauffage et énergie	040800 Petite section	060200 Articles ménagers
020100 Bois de chauffage	040900 Panneau composite	060201 Cadres en bois
020200 Charbon	041000 Autres produits en bois transformés	060202 Brosses et manches
020300 Pellets et briquettes	050000 Panneaux à base de bois	060203 Ustensiles de cuisine et assimilés
020400 Energie	050100 Feuilles de placage	060204 Cintres et pinces à linge
030000 Sciages et bois traités	050200 Contreplaqué	060205 Allumettes
030100 Sciages	050300 Panneau latté	060206 Accessoires de salle de bain
030101 Plot (dépareillé et reconstitué) et platelage	050400 Panneaux pour le transport	060207 Echelle
030102 Planches et panneaux en bois massif	050500 Panneaux de particules	060208 Insectifuge à base de bois
030103 Poutres	050501 Panneau aggloméré	060209 Autres produits ménagers
030104 Poteaux et piquets	050502 Oriented Strand Board (OSB)	060300 Outils et objets tournés
030105 Noyau de déroulage	050503 Autres panneaux de particules	060301 Outils, outils DIY
030106 Lattes pour production de crayons	050600 Panneaux de fibres	060302 Jouets et jeux
030107 Autres sciages	050601 Medium Density Fiberboard (MDF)	060303 Articles de sport
030200 Traverses de chemin de fer	050602 High Density Fiberboard (HDF)	060304 Instruments de musique
030300 Bois traité ou imprégné	050603 Panneaux en fibre souple (Softboard) et panneaux isolants	060305 Papeterie en bois

060306 Chevilles	080100 Mobilier de jardin / produits d'extérieur	090205 Sols
060307 Objets décoratifs et artistiques	080101 Mobilier de jardin	090206 Interieurs
060308 Bijoux et accessoires	080102 Equipement d'aire de jeux	090300 Matériaux de construction en bois
060309 Bâtonnets de crème glacée/sucette	080103 Platelages et traverses/bordures	090301 Fenêtres
060310 Autres outils et objets tournés	080200 Produits d'aménagement paysager	090302 Portes
060400 Autres produits manufacturés	080201 Abris de jardin	090303 Bardeaux
060401 Cercueils	080202 Treillis et support végétal	090304 Parquets
060402 Autres	080203 Matériel de clôture	090305 Articles de menuiserie architecturale
070000 Mobilier d'intérieur	080204 Pergolas	090306 Bois d'ingénierie pour composants de pont
070100 Tables	080205 Rangement de jardin	090307 Autres matériaux de construction en bois
070200 Chaises et tabourets	080300 Mobilier urbain	100000 Pâte à papier
070300 Canapés et fauteuils	080400 Autres produits extérieurs	100100 Pâte mécanique
070400 Bancs	090000 Bâtiments en bois et matériaux de construction	100200 Pâte semi-chimique
070500 Mobilier de chambre à coucher	090100 Bâtiments et constructions en bois	100300 Pâte à dissoudre et ses dérivés
070600 Systèmes et unités de rangement	090101 Construction de maisons en bois	100301 Fibre de cellulose issue de pâte à dissoudre
070700 Eléments de cuisine et plans de travail	090102 Autres bâtiments en bois	100302 Fil de cellulose
070800 Mobilier de bureau	090103 Pont en bois	100303 Textile à base de cellulose
070900 Mobilier éducatif / institutionnel	090104 Bateau en bois	100304 Vêtements
071000 Mobilier hospitalier et de soins	090105 Autres constructions en bois	100305 Tissus intissés
071100 Mobilier pour enfants	090200 Parties de bâtiments et de constructions bois	100306 Film de cellulose régénérée
071200 Mobilier sur mesure	090201 Exterieurs	100400 Pâte chimique
071300 Composants de meubles	090202 Structure	100401 Pâte de sulfite non chlorée
071400 Autres meubles	090203 Toiture	100402 Pâte de sulfite chlorée
080000 Produits extérieurs	090204 Murs	100403 Pâte de sulfate non chlorée (kraft)

100404 Pâte de sulfate chlorée (kraft)	110302 Papier toilette / papier hygiénique	110503 Classeur
100405 Pâte à peluches	110303 Papier sulfurisé pour la cuisson	110504 Papier thermique roulé
100500 Pâte issue de matière recyclée	110304 Papier de cuisine	110505 Carte postale et carte de vœux
100600 Autres pâtes et dérivés	110305 Nappes et serviettes	110506 Enveloppe
110000 Papier et carton	110306 Vaisselle en papier	110507 Papier gommé
110100 Papier graphique	110307 Produits sanitaires	110508 Étiquette adhésive
110101 Papier journal	110308 Matériel médical	110509 Timbre postal
110102 Papier mécanique non couché	110309 Lingettes humides	110600 Autres papiers et cartons
110103 Papier mécanique couché	110310 Autres papiers ménagers et hygiéniques	110601 Papier à cigarette
110104 Papier sans bois (couchés et non couchés)	110400 Matériaux d'emballage	110602 Papier enveloppe
110105 Papier pour formulaires vierges	110401 Matériaux pour boîte et boîte en fibre ondulée et solide	110603 Papier filtre
110106 Papier pour tickets	110402 Carton, carton pour boîtes pliantes	110604 Papier isolant
110107 Autres papiers graphiques	110403 Papier d'emballage / papier cadeau	110605 Papier imprégné
110200 Imprimés	110404 Sachet et sac en papier	110606 Papier peint et base de papier peint
110201 Livres	110405 Emballage alimentaire et de boisson	110700 Autres produits en papier transformé
110202 Couvertures de livres	110406 Support multipack	120000 Produits non-bois
110203 Magazines et journaux	110407 Emballage souple en papier	120100 Liège et produits à base de liège
110204 Jouets et jeux en papier	110408 Bac en papier, contenant, gobelet	120101 Liège naturel, brut ou bouilli
110205 Support marketing	110409 Papier déchiqueté	120102 Bouchon de liège
110206 Calendriers, agendas	110410 Boîte à œuf et assimilés	120103 Disque en liège
110207 Matériel de point de vente (PLV)	110411 Autres papiers principalement pour l'emballage	120104 Rouleau et panneau de liège compressé
110208 Autres imprimés	110500 Produits de papeterie	120105 Particule de liège
110300 Papier ménager et hygiénique	110501 Cahier	120106 Liège pour la construction
110301 Produits hygiéniques	110502 Bloc-note	120107 Autres produits en liège

120200 Caoutchouc / Latex
120201 Caoutchouc naturel
120202 Pneu
120203 Mousse
120204 Gants
120205 Chaussures en caoutchouc
120206 Autres produits en caoutchouc
120300 Nourriture
120301 Miel
120302 Champignons et truffes
120303 Fruit, baie et noix
120304 Sirop
120305 Gibier et autres animaux
120306 Autres produits comestibles
120400 Résine et dérivés
120500 Huile essentielle
120600 Rotin et autres fibres naturelles
120601 Naturel
120602 Produits
120700 Plantes
120800 Produits chimiques, médicinaux et cosmétiques
120900 Autres produits non-bois
130000 Autres produits

Codes essences			
1	Conifère	Toutes essences de bois classifiées botaniquement dans la catégorie des Gymnospermes c'est-à-dire le sapin (<i>Abies</i>), le pin parana (<i>Araucaria</i>), le cèdre (<i>Cedrus</i>), le ginkgo (<i>Ginkgo</i>), le mélèze (<i>Larix</i>), l'épicéa (<i>Picea</i>), le pin, le douglas, etc. Ces essences sont généralement répertoriées comme des résineux.	
2	Tropical non-conifère	Toutes essences de bois classifiées botaniquement dans la catégorie des	Bois non-conifère originaire de pays tropicaux
3	Autres non-conifères	Angiospermes c'est-à-dire l'érable (<i>Acer</i>), l'aulne (<i>Alnus</i>), l'ébène (<i>Diospyros</i>), le hêtre (<i>Fagus</i>), le peuplier (<i>Populus</i>), le chêne (<i>Quercus</i>), le teck (<i>Tectona</i>), etc. Ces essences sont généralement répertoriées comme des feuillus.	Bois non-conifère originaire de pays autres que tropicaux
4	Non spécifié		